

**RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
A L'ANGLE DU CHEMIN DE STAPLE ET BENOOT STRAETE  
DU 23 DECEMBRE 2020 AU 22 JANVIER 2021**

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4,

Vu, la demande, réceptionnée en date du 17 décembre 2020, émanant de la Société VTPS, sise 5, rue de Marquise à COLEMBERT (62142), qui sollicite la restriction de circulation et de stationnement, du mercredi 23 décembre 2020 au 22 janvier 2021, à l'angle du chemin de Staple et Benoot Straete à Hazebrouck, afin de procéder à des fouilles pour réparation de conduite télécom pour Orange

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE/VB/BD/VD/CD/AC – 522/2020

**ARRETONS**

**Article 1**

Du 23 décembre 2020 au 22 janvier 2021, la circulation sera restreinte à l'angle du chemin de Staple et Benoot Straete à Hazebrouck.

En raison de travaux empiétant sur la chaussée, la circulation sera alternée manuellement.

Au-delà de cette date, charge à la Société VTPS de renouveler la demande d'arrêt.

**Article 2**

Le stationnement sera interdit au droit des travaux durant la même période.

Tout stationnement de véhicule en violation du présent arrêté sera considéré comme gênant, et sera susceptible d'entraîner une verbalisation en vertu des textes en vigueur ainsi qu'une possible mise en fourrière du véhicule concerné. (article R417-10 du code de la route).

**Article 3**

La signalisation et l'affichage seront mis en place par la Société VTPS, 48 heures à l'avance et sous son entière responsabilité.

# HAZEBROUCK

La ville qui vous ressemble



## Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmis à :

- M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK, [ddsp59-csp-hazebruck-boe@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp59-csp-hazebruck-boe@interieur.gouv.fr)
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebruck : [circulation.g1@sdis59.fr](mailto:circulation.g1@sdis59.fr)
- La Direction des Services Techniques Municipaux,
- La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,
- La Direction Générale des Services du SMICTOM, [nhembert@ville-hazebruck.fr](mailto:nhembert@ville-hazebruck.fr),  
[aziegelmeyer@ville-hazebruck.fr](mailto:aziegelmeyer@ville-hazebruck.fr), [sdebergh@ville-hazebruck.fr](mailto:sdebergh@ville-hazebruck.fr), [agressier@ville-hazebruck.fr](mailto:agressier@ville-hazebruck.fr)  
[mingelaere@ville-hazebruck.fr](mailto:mingelaere@ville-hazebruck.fr), [abigan@ville-hazebruck.fr](mailto:abigan@ville-hazebruck.fr),
- Mme la Chef de Pôle des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,
- Le Service de la Communication, [communication@ville-hazebruck.fr](mailto:communication@ville-hazebruck.fr),  
[mverscheure@ville-hazebruck.fr](mailto:mverscheure@ville-hazebruck.fr)
- M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 HAZEBROUCK,
- VEOLIA propreté - 59270 STRAZEELE, [yannick.lepretre@veolia.com](mailto:yannick.lepretre@veolia.com), [franck.lefebvre2@veolia.com](mailto:franck.lefebvre2@veolia.com)
- M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL, fax : 03.28.59.62.81, mail [exploitation@arcenciell.fr](mailto:exploitation@arcenciell.fr),  
[contact@arcenciell.fr](mailto:contact@arcenciell.fr)
- Les Agents de Surveillance de la Voie Publique : [gardes@ville-hazebruck.fr](mailto:gardes@ville-hazebruck.fr)
- Société VTPS, sise 5, rue de Marquise à COLEMBERT (62142),  
Tél : 03 21 30 01 72 Mail : [samuel.vanstrazeele@sfr.fr](mailto:samuel.vanstrazeele@sfr.fr) pour affichage

Pour exécution en ce qui les concerne.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hazebruck, le 17 décembre 2020

**Pour Le Maire,**

**« Par délégation »**

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme réglementaire,  
à la Sécurité et au Vivre ensemble



**Michel DUHOO**



**C. D.**

Hôtel de Ville - B.P. 70189 - 59524 HAZEBROUCK Cedex - Tél. 03 28 43 44 45 - Télécopie 03 28 40 78 66